

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF													
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	51 145	104,08 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1 994	4,06 %			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	10	0,02 %			
	4	Montant net des recettes										AD	49 141	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	2 594	5,28 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	51 735	105,28 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	505	1,03 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	134	0,27 %			
	13	Autres impôts										BS	219	0,45 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 601	3,26 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 235	2,51 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 546	3,15 %			
	17	Entretien et réparations										200 0,41 %					
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)										1 472 3,00 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 536	5,16 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										665 1,35 %		Total : Transport et déplacements	BJ	8 970	18,25 %
	22	Primes d'assurances										200 0,41 %					
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										8 118 16,52 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)										852 1,73 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 711				BK	5 907	12,02 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 196		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										619 1,26 %		Total : Frais divers de gestion	BM	2 754	5,60 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										610 1,24 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux															
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	395 0,80 %				
	30	Autres frais divers de gestion										1 129 2,30 %					
31	Frais financiers (14)										BN	233	0,47 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	79	0,16 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 720	52,34 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE GOLF**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	26 016	52,94 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 428	2,91 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	27 444	55,85 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 141	2,32 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 594	5,28 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	172	0,35 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 907	7,95 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	23 536	47,89 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)											
	T			X				15 162				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	